ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

malgré-nous

Question écrite n° 99937

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le fait que l'Association des « malgré-nous » de Moselle, réunie le 23 mai 2006, a adopté une motion indiquant notamment : « Les incorporés de force de Moselle ont attendu avec confiance la venue du chef de l'État en Alsace, en espérant qu'il soulève enfin leurs douloureux problèmes et explique les conditions dans lesquelles la jeunesse d'Alsace et de Moselle a dû revêtir l'uniforme de l'occupant, sachant que les méthodes employées par les Allemands ont empêché ces jeunes à se soustraire à cette incorporation. Les 130 000 jeunes des départements d'Alsace et Moselle, ces incorporés de force, ont été obligés de porter un uniforme contraire à leurs aspirations, les condamnant à subir le joug de l'oppresseur pour une cause qui n'était pas la leur et conscients des graves représailles envers leur famille. » L'association souhaite en conséquence que les problèmes des « malgré-nous » soient mieux pris en compte et elle souhaiterait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

S'agissant du nécessaire devoir de mémoire à l'égard des « malgré-nous », le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que dans le cadre de la célébration du 60e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, il s'est rendu, avec le Premier ministre et plusieurs membres du Gouvernement, à Strasbourg, en novembre 2004, pour la commémoration de la libération de cette ville, survenue le 23 novembre 1944. Dans son discours, le chef du Gouvernement a rappelé les souffrances entraînées en Alsace-Moselle par l'annexion et notamment celles des incorporés de force dans l'armée allemande. Par ailleurs, l'État a soutenu ce devoir de mémoire en participant de manière substantielle au financement du mémorial de l'Alsace-Moselle, à Schirmeck, dans le Bas-Rhin. Ce mémorial, ouvert depuis le 19 juin 2005 et que le Président de la République a visité le 3 novembre 2005, invite à découvrir la douloureuse histoire des Alsaciens et des Mosellans de 1870 jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et permet d'en appréhender tous les aspects, dans le respect de toutes les mémoires. Le ministre souhaite ajouter que la transmission de la mémoire des conflits du XXe siècle constitue l'un des axes majeurs de son action en matière de mémoire. C'est ainsi que depuis plusieurs années déjà, une coopération s'est instaurée entre la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du département ministériel et la direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de promouvoir les actions pédagogiques ayant pour objet la mémoire des conflits contemporains. Dans ce domaine également, plusieurs centres régionaux de documentation pédagogique, dont celui d'Alsace, présentent des dossiers et des exemples de démarches pédagogiques qui permettent de réfléchir sur la situation qui fut celle de l'Alsace-Moselle et de ses habitants au cours de cette douloureuse période de l'histoire.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE99937

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 99937
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7177
Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9049